

M. Gillies: C'est typiquement de la malhonnêteté à la Macdonald.

M. Macdonald (Rosedale): J'ai remarqué que certains porte-parole des provinces, comme les amis ontariens du député de Don Valley, qui se sont élevés avec le plus de véhémence contre cette taxe de vente, la qualifiant de mesure rétrograde, représentent des gouvernements provinciaux qui, pendant des années, ont imposé une taxe sur la vente au détail de l'essence allant jusqu'à 21 cents le gallon.

Des voix: Quelle honte!

M. Macdonald (Rosedale): Même le chef de l'opposition (M. Stanfield) qui, il y a un instant, s'est opposé avec véhémence au recours à la taxe sur l'essence pour augmenter les recettes, lorsqu'il était premier ministre de la Nouvelle-Écosse, a imposé lui-même une taxe de vente de 19 cents le gallon à une époque où les prix étaient beaucoup plus bas.

Des voix: Quelle honte!

M. Macdonald (Rosedale): Sur un plan très pratique, la consommation d'essence est fonction du revenu. La deuxième voiture familiale—comme celle du député de Don Valley—la motoneige ou le hors-bord de 75 chevaux, donnent en général une idée du revenu des contribuables. L'ensemble des contribuables doivent-ils faire les frais de ce genre de dépenses? Tel n'est pas notre avis, monsieur l'Orateur. En outre, comme nous nous inquiétons de ce que les Canadiens utilisent trop rapidement cette ressource non renouvelable, le pétrole, et bien que le prix de l'essence soit inférieur à celui qui est en vigueur dans la plupart des pays industriels, nous serons tous vraiment enclins à utiliser plus parcimonieusement cette précieuse ressource.

M. Gillies: Vous ne savez rien de son élasticité. Absolument rien. Vous auriez dû vous renseigner avant de faire vos déclarations.

M. Macdonald (Rosedale): Je dois faire remarquer que le chef de l'opposition a manqué de franchise—à cause des restrictions imposées sur le langage parlementaire, c'est le terme le plus fort que je puisse utiliser—en disant il y a quelques minutes qu'il était certes en faveur d'un programme de subventions, mais qu'il s'opposait à la manière dont on en ferait les frais. Il a dit que, comme Néo-Écosse, il ne lui plaisait guère de songer, quand des gens dans une autre partie du pays achetaient de l'essence, qu'ils croiraient subventionner l'essence que lui-même et d'autres utilisent dans les provinces atlantiques. Il ne s'oppose pas naturellement à ce qu'on l'applique insidieusement sous forme d'une majoration générale des impôts. Oh, non, cela est parfait. Ce qu'il ne veut pas, c'est qu'on admette bien franchement qu'il s'agit en effet d'une subvention. Peut-être aurait-il cette petite dose d'esprit, ce ressentiment s'il vivait ailleurs au Canada. Mais je pense que les Canadiens sont plus généreux que le chef de l'opposition sous ce rapport. Je crois que les Canadiens des autres régions sont disposés à payer ce genre d'impôt afin que tous les citoyens puissent bénéficier d'un prix uniforme. Je ne pense pas que les Canadiens fassent preuve d'autant de petitesse d'esprit que le chef de l'opposition.

● (1640)

Il importe de tenir compte de toutes ces considérations si l'on veut parvenir à une décision sur l'échelonnement

Budget—L'hon. D. S. Macdonald

des hausses de prix. Il y a un aspect encore plus fondamental. J'ai dit plus tôt que le gouvernement avait pour principe de faire le rajustement nécessaire des prix de façon graduelle, pour que les Canadiens aient à souffrir le moins possible des conséquences auxquelles n'échappent pas les pays moins fortunés qui, eux, ont dû procéder immédiatement aux rajustements. Nous pouvons nous permettre de faire la transition en douceur, car notre pays dispose de ressources énergétiques considérables pour amortir les coups.

Mais à mesure que nos ressources s'épuisent, ces possibilités s'amenuisent. Si nous ne prenons pas les mesures voulues dès maintenant, notre orientation sera mal définie et nous retarderons les efforts d'adaptation que devront faire les producteurs et les consommateurs, les uns pour intensifier la prospection, les autres pour utiliser avec modération les réserves existantes. Si nous n'agissons pas dès maintenant, il faudra peut-être se résigner plus tard à une augmentation brutale. C'est précisément ce que nous voulons éviter, ces pénibles réadaptations que nous devons faire tardivement, bien après les autres pays. Il y va de notre intérêt.

[Français]

Monsieur l'Orateur, j'ai parlé tout à l'heure du programme d'indemnisation des importateurs de pétrole, et avant de poursuivre le débat sur le budget, j'aimerais profiter de l'occasion pour annoncer certaines modifications qui seront apportées à l'application de ce programme. On s'est rendu compte, au cours de l'année qui vient de s'écouler, surtout à cause du fait que les marchés du pétrole se sont affaiblis au cours des derniers mois, que la conception et la mise en application du programme d'indemnisation ont institutionnalisés certaines anomalies et une certaine rigidité, et que la situation avait besoin d'être corrigée. Le programme, dans sa mise en application actuelle, permet aux importateurs de recevoir une indemnité calculée d'après l'augmentation de certains coûts, depuis une date de référence qui a été fixée au mois de novembre 1973, et pondérée selon les changements de prix du pétrole canadien à la tête du puits. Il y a deux genres de difficultés associées à cela.

La période de base choisie, soit le mois de novembre 1973, correspond à une époque des plus troublées en ce qui concerne les marchés mondiaux, qui ont été perturbés à la suite de la guerre du Moyen-Orient et de l'embargo qu'elle a entraîné. Les prix de pétrole brut avaient doublé, et ceux du Venezuela avaient grimpé encore plus rapidement que ceux des autres sources d'approvisionnement.

Le gel de la situation qui existait à ce moment, a rendu définitives les distorsions temporaires des marchés mondiaux, et a entraîné une hausse de l'indemnité accordée pour les bruts du Moyen-Orient, à mesure que les coûts de ces bruts ont augmenté, et a contribué au rétablissement des rapports plus traditionnels qui existaient avec le brut vénézuélien. Ces changements ont eu pour effet de donner aux bruts du Moyen-Orient un avantage artificiel sur les marchés canadiens. Il en est résulté que le passage anticipé vers une plus grande proportion d'approvisionnements en provenance du Moyen-Orient s'est accéléré, et le coût moyen de l'indemnité par baril s'est quelque peu accru. Voilà la première difficulté.

La seconde difficulté provient de ce que les faiblesses du marché mondial du pétrole ont amené une réduction des taux de transport, ce qui a favorisé les sources d'approvisionnement à «grande distance». Cette réduction a fait diminuer les coûts, après indemnisation, du pétrole expédié dans l'Est canadien, et les prix du pétrole dans cette